



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MARS 2024

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,  
Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du 20 mars 2024

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

05 AVR. 2024

transmis en Sous-Préfecture le

29 MAR. 2024

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

**Présents :** Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,  
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,  
M. PRACA, Maires-Adjoints,  
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE,  
M. LEPUT, Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY,  
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,  
M. HULLIN, Mme BEHA, M. SIMONIN, Mme DE CHABOT,  
M. CHARLES, M. BUYS, M. BIZET, Mme HERBERT, Conseillers  
Municipaux,

**Pouvoirs :**

M. FRANÇOIS, pouvoir remis à Mme MORAINÉ  
Mme CAMPION, pouvoir remis à Mme WEILL-LOGEAY  
Mme THEBAUD, pouvoir remis à M. BUYS

**Secrétaire de séance :** Anne-Laure DE BROSES

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance 7 février  
2024 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La séance  
est levée à 22 heures 25.

N° 24-2-6

OBJET

**REVALORISATION DES TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE DES VIGNES  
BENETTES**

Mme SERIEYS propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs d'entrée à la piscine  
municipale.

Mme SERIEYS explique que le tarif réduit est pratiqué dans les cas suivants :

- ⇒ Les demandeurs d'emploi sur présentation de l'original du dernier justificatif  
administratif de situation
- ⇒ Les seniors de plus de 65 ans
- ⇒ Les personnes handicapées (sur présentation d'un justificatif)
- ⇒ Les étudiants jusqu'à 25 ans (sur présentation d'un justificatif avec photo)

La gratuité est par ailleurs prévue :

- ⇒ Pour les enfants de moins de 3 ans
- ⇒ Pour le personnel communal (sur présentation de la carte à demander au  
service du personnel)

- ⇒ Pour les adhérents d'Activ' Jeunes (à raison de deux entrées par jeune par adhésion annuelle sur présentation de la carte distribuée lors de l'inscription)

Ces tarifs seront applicables dès la saison d'été 2024, soit à partir du 1er juillet 2024.

Par ailleurs, Mme SERIEYS explique que l'association AquaClub Le Pecq Marly rencontre des difficultés pour absorber les demandes d'apprentissage de la natation, et qu'elle est sollicitée pour des stages pendant les vacances scolaires, demandes auxquelles elle ne peut répondre. Par conséquent, la Ville, en accord avec l'association AquaClub, propose de mettre en place des stages, à raison d'une heure sur 5 jours, pendant les vacances scolaires, à destination des enfants :

- 6/10 ans
- Non-inscrits dans un club
- Ne sachant pas nager

Les enfants travailleront l'immersion, la flottaison et le déplacement sur quelques mètres.

Le premier stage se tiendra du lundi 15 au vendredi 19 avril 2024.

Vu la délibération n° 23-3-21 du Conseil municipal en date du 24 mai 2023 fixant en dernier lieu les tarifs d'entrée à la piscine municipale pour la saison 2023/2024,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs de la piscine municipale à compter de la saison 2024/2025, et de mettre en place des stages de découverte des bases de la natation dès les vacances de printemps 2024,

Vu l'avis de la Commission Jeunesse et Sports en date du 19 mars 2024,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

**DÉCIDE** d'actualiser les participations financières pour l'accès à la piscine municipale et de les fixer comme suit et selon les modalités suivantes :

	2024/2025
Entrée enfant (de 3 à 17 ans) et entrée à tarif réduit	2,60€
Entrée adulte	3,40€
Carte de 10 entrées enfant	16,90€
Carte de 10 entrées adulte	27,50€

Les tarifs réduits sont applicables dans les conditions suivantes :

- ⇒ Les demandeurs d'emploi sur présentation de l'original du dernier justificatif administratif de situation
- ⇒ Les seniors de plus de 65 ans
- ⇒ Les personnes handicapées (sur présentation d'un justificatif)
- ⇒ Les étudiants jusqu'à 25 ans (sur présentation d'un justificatif avec photo)

La gratuité est par ailleurs prévue :

- ⇒ Pour les enfants de moins de 3 ans
- ⇒ Pour le personnel communal (sur présentation de la carte à demander au service du personnel)
- ⇒ Pour les adhérents d'Activ'Jeunes (à raison de deux entrées par jeune par adhésion annuelle sur présentation de la carte distribuée lors de l'inscription)

Ces tarifs seront applicables dès la saison d'été 2024, soit à partir du 1er juillet 2024.

**APPROUVE** la mise en place des stages de découverte des bases de la natation scolaire.

**DÉCIDE** d'appliquer les tarifs :

A partir du 15 avril 2024	
Stage de découverte des bases de natation : immersion, flottaison, et déplacements sur quelques mètres 5h de séance - Enfants alpicois 6/10 ans	75 €
Stage de découverte des bases de natation : immersion, flottaison, et déplacements sur quelques mètres 5h de séance - Enfants non alpicois 6/10 ans	100 €

**FIXE** les modalités d'inscription aux stages de découverte des bases de natation :

- ✓ Tout stage commencé est dû
- ✓ Toute inscription est définitive
- ✓ Aucune participation financière fractionnée ne sera possible
- ✓ Le remboursement aux familles ne pourra se faire que pour motif médical sur présentation d'un certificat médical.



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Laurence BERNARD



Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20240327-24-2-6-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2024  
Date de réception préfecture : 29/03/2024